

Subventions aux associations à caractère social - Deuxième répartition pour l'année 1994

M. LE MAIRE, Rapporteur : Sur avis favorable de la Commission des Affaires Sociales, il est proposé d'attribuer aux associations à caractère social les subventions suivantes :

Associations	Subvention 1993	Montant demandé 1994	Acomptes 1994 déjà versés	Nouvelle proposition
ADDSEA - La Double Ecluse	-	282 098 F	50 000 F	2 900 F
Intermed' Besançon (actions d'insertion)	-	50 000 F	-	2 900 F
Association des Familles de Besançon	14 500 F	17 000 F	-	7 000 F
Comité Régional Handisport de Franche-Comté	-	2 500 F	-	2 000 F
Secours Populaire (subvention ordinaire)	7 500 F	15 000 F	-	7 500 F
Secours Populaire (oubliés des vacances)	2 000 F	4 000 F	-	2 000 F
Les Invités au Festin	1 000 F	5 000 F	-	1 000 F
Les Amis de l'Hôpital	1 500 F	Non précisé	-	1 500 F

Il est précisé que la subvention à l'Association des Familles de Besançon a été limitée à 7 000 F, car les orientations de cette association en 1994 (soutien scolaire en particulier) ne relèvent pas de la Commission des Affaires Sociales.

Un complément de subvention de 2 900 F est accordé, respectivement à l'ADDSEA et à Intermed' Besançon qui collaborent étroitement avec le Centre Communal d'Action Sociale.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions. En cas d'accord, la dépense, soit 26 800 F, sera imputée sur les crédits disponibles au budget primitif 1994, chapitre 955.9, article 657, code service 20500.

M. NACHIN : Ma réflexion est valable pour toutes les questions relatives aux subventions. Une fois de plus, je déplore que le montant des subventions ne suive pas l'évolution du coût de la vie.

M. LE MAIRE : Nous essaierons de faire mieux la prochaine fois.

M. FOUSSERET : Est-ce que la réponse est dans «Besançon demain» ?

M. LE MAIRE : Sans doute ! Il y a les invités au festin effectivement ; le festin est toujours beau, mais il y a beaucoup d'invités !

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.